

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 FEVRIER 2011

Présents : M. NOLLET, Maire
MM. HECQUET, PERRAS, VANDERZWALM, BROCHET, Mme WEMAUX,
Adjoints
Mmes FOYART, LEDENT, LOUMIKOU, MEUNIER, PICQUE
MM. BINCTIN, CAPLET, COLLERY, HUSSE, KOENIG, OGIEZ, Conseillers

Absente excusée et représentée : Mme DROUART

Absent : M. PATTYNE

Secrétaire : M. HUSSE

La séance est ouverte à 20h45.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. NOLLET commente le volet « Informations »

INFORMATIONS

Non Exercice Droit de Prémption Urbain

- propriété sise 376 rue Henri Delaplace, cadastrée AJ 11 « Les Potis »
- propriété sise 62 route de Les Ageux, cadastrée AI 160, « Le Ponceau Nord »
- propriété sise 286 rue Henri Delaplace, cadastrée AJ 225 et 247 « Les Potis »
- propriété sise 9 rue de la Libération, cadastrée AK 65p et 66p « Le Village Ouest »
- propriété sise 8 allée Léon Blum, cadastrée AK 31 et 36 « Le Tournant »
- propriété sise 5 rue de la Libération, cadastrée AJ 221, « Le Village Ouest »

F.R.A.P.P (Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie)

La Commission Permanente du Conseil Régional a, dans sa réunion du 19 novembre 2010, retenu le dossier déposé par la Commune de Brenouille concernant la sonorisation et l'éclairage scénique de la Salle Polyvalente Daniel Balavoine et autorisé l'anticipation des travaux, à compter du 11 octobre 2010.

La subvention s'élève à 3 945 € correspondant à 14 % d'aide.

Les travaux ayant été réalisés et payés, la demande de subvention a été adressée aux services compétents. Compte tenu des 50 % de subvention accordés au titre de l'enveloppe parlementaire du Député Edouard COURTIAL, ce dossier a donc été subventionné à hauteur de 64% de son montant HT.

☒- Recevabilité des demandes de subvention du Conseil Général

Dans sa réunion du 14 octobre 2010, l'assemblée délibérante a sollicité, au titre des travaux 2011, le Conseil Général pour subvention.

Deux dossiers ont été déposés :

- Acquisition et Installation de Jeux à l'Ecole Maternelle Denis Forestier
- Aménagement de la voirie du Carrefour Allée J. Prévert et rue Belle-Visée

Les dossiers étant complets, les services du Département nous ont informés que : A ce titre, en application de la réforme des aides aux collectivités, cet accusé de réception vaut dérogation et permet l'engagement immédiat des travaux.

Toutefois, cet accusé de réception ne vaut pas accord de subvention.

☒- Voyages scolaires

Une modification est intervenue sur le voyage organisé par l'Ecole élémentaire Berthe FOUCHERE sur les dates. Celui-ci se déroulera finalement du 12 au 14 avril 2011.

D'autre part, la coopérative de l'école a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 15 €/enfant.

En conséquence, la charge résiduelle pour les familles s'élève à 65 €.

☒- Population légale au 1^{er} Janvier 2011

Les services de l'INSEE nous ont informés que la population légale en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2011, est pour la commune de Brenouille de 2 210 habitants.

☒- Dissolution du SIPOS

Par arrêté en date du 27 décembre 2010, Monsieur le Préfet de l'Oise a dissout le SIPOS, Syndicat Intercommunal pour l'Organisation des Secours dans la Région de PONT SAINTE MAXENCE.

Il n'y a plus d'emprunt en cours et l'excédent de trésorerie de 800 € constaté sera reversé à la Mairie de Monceaux qui gère les archives dudit syndicat.

☒- Travaux en cours

MARCHE	PUBLICITE		C.O.P.	PREVISION	ESTIMATION HT	SUBVENTION REMARQUE	MONTANT HT	MONTANT TTC	ENTREPRISE
	DEBUT	FIN		DEBUT TX					
RACCORDEMENT AU RESEAU D'E.U. DES VESTIAIRES DU COMPLEXE H. DELAPLACE	14/01/11	14/02/11		01/03/11	17 680,00 €	-			

☒- Modalités D.E.T.R

Dans sa dernière réunion, l'assemblée délibérante avait décidé de proposer au titre de l'ex D.G.E les dossiers suivants :

1. BATIMENTS COMMUNAUX – Réhabilitation d'un local
2. INFORMATIQUE – Mairie – Acquisition Matériel Informatique

et de ne les déposer qu'après réception des nouvelles modalités (secteurs subventionnables et taux de subvention).

Les services préfectoraux consultés nous ont informés que les nouvelles mesures de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ne seraient pas connues avant fin Mars 2011.

☒- Travaux Commission/ règlement d'utilisation du Complexe Daniel Balavoine

La commission mise en place par l'assemblée délibérante s'est réunie à 2 reprises et travaille sur le nouveau règlement d'utilisation du Complexe Daniel Balavoine.

Ce dernier sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

☒- Recours d'une personne

Un habitant de Chantilly, avocat de son état, a assigné au tribunal administratif le Conseil Général aux motifs que des subventions versées à des communes isariennes dont Brenouille ne respectaient pas l'article L228-2 du code de l'environnement.

Cet article précise notamment que les communes lors de la création ou de la rénovation de voiries nouvelles doivent prévoir des pistes cyclables.

Cette personne a été déboutée au tribunal administratif et a adressé, à la commune, un recommandé demandant de justifier la non création de ces voies réservées aux cycles.

Nous avons argumenté en soulignant que cet article du code faisait mention de la création de piste cyclable en fonction des besoins et contraintes de circulation.

Il n'est pas à exclure que cet avocat nous assigne au tribunal administratif, ce qui aurait comme conséquence de différer le début des travaux de la 2^{ème} tranche d'aménagement du bas de Brenouille.

M. NOLLET ajoute que la montée en charge d'un dossier juridique ne saurait être neutre de conséquences financières.

☒- Prochaine réunion du Conseil Municipal

La date de la prochaine réunion de l'assemblée est fixée au jeudi 31 mars 2011. L'ordre du jour sera essentiellement constitué de questions financières (Compte administratif, Compte de Gestion et Budget Primitif).

Elle sera confirmée en temps utile.

1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Page 4 : il faut lire « A. KOENIG intervient pour Mme WEMAUX qui indique ... »

Page 12 – intervention de J. PERRAS : il y a lieu d'ajouter "mais il y a une tendance de reprise en 2010

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le procès verbal de l'assemblée délibérante du 16 décembre 2010 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 – Débat d'Orientations Budgétaires

M. BROCHET présente le dossier et demande à chaque membre du Conseil Municipal de réfléchir sur les priorités à intégrer dans les dépenses de l'exercice comptable à venir afin de préparer le budget 2011.

Une réunion des Commissions finances/travaux est programmée pour le jeudi 17 février prochain.

3 – Demande de Subventions

L'ensemble du dossier est présenté par M. BROCHET

3-1 Acquisition de défibrillateurs

La Commune réfléchit depuis plusieurs années sur l'éventuelle acquisition de défibrillateurs qui pourraient être installés au Complexe sportif Henri Delaplace ainsi qu'au Complexe Daniel Balavoine.

Le coût de ces deux défibrillateurs avec armoire + alarme est estimé à 2 660 € HT soit 3 181,36 € TTC.

Un accord de principe pour un financement à hauteur de 50 % du prix HT est donné par notre Député Edouard COURTIAL, au titre de la réserve parlementaire.

Avant d'engager la procédure administrative, il revient à l'Assemblée Délibérante de juger de l'opportunité de la réalisation d'un tel projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'acquérir 2 défibrillateurs dans les conditions exposées ci-dessus.

3-2 Remplacement des tatamis

Le Président du Judo club de Brenouille sollicite le remplacement des tatamis du dojo devenus usagés.

Le coût de cette opération est estimé à 9 956,52 € HT soit 11 908 € TTC.

Un accord de principe pour un financement à hauteur de 50 % du prix HT est donné par notre Député Edouard COURTIAL, au titre de la réserve parlementaire.

Un complément de subvention peut être attribué par la DDJS.

Avant d'engager la procédure administrative, il revient à l'Assemblée Délibérante de juger de l'opportunité de la réalisation d'un tel projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de remplacer les tatamis du dojo moyennant un coût de 11 908 € TTC et de solliciter une subvention auprès de M. COURTIAL, député, au titre de la réserve parlementaire représentant 50% du montant HT de la dépense.

4 – Personnel Communal

Le dossier est présenté par M. NOLLET.

La Commune emploie, au titre de C.U.I. (Contrat Unique d'Insertion), 2 agents depuis juillet 2010 sur la base de 20h/semaine chacun.

Cette opération était signée pour 1 an, reconductible dans la limite de 24 mois après accord du Pôle emploi.

Après contact avec ces services, il s'avère que le renouvellement des contrats qui arrivent à terme le 4 juillet 2011 ne sera possible que pour une durée de 6 mois et avec un taux de prise en charge de l'Etat qui passera à 70 %, contre 90 % actuellement, les charges patronales restant inchangées. (environ 100 €/personne/mois)

Compte tenu de la nouvelle règle du jeu, il resterait à la charge de la Commune par mois et par agent la somme de 227,31 € contre 73,86 € actuellement, hors charges patronales.

La reconduction du contrat est de plus assujettie aux conditions suivantes pour les agents :

- Périodes d'immersion en entreprises extérieures, sélectionnées par Pôle emploi (Février – Mars)
- Suivi d'une formation interne dans le cadre du plan de formation (technique d'élagage par exemple)

Le Conseil Général dans le cadre du « Coup de pouce pour l'emploi » propose la mise en place d'un Contrat Unique d'Insertion réservé aux personnes touchant le R.S.A. avec une prise en charge de 100 % sur 6 mois, pouvant être prolongée d'une période d'une égale durée financée à hauteur de 75 % hors charges patronales.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures/mois.

Les services départementaux ont été sollicités pour savoir si les services techniques étaient considérés comme métiers liés à l'environnement ou développement durable, condition à une prise en charge par le Conseil Général.

T. NOLLET précise que le choix consiste à reconduire pour 6 mois les 2 contrats actuels ou à rechercher 2 autres personnes avec l'accord du Pôle emploi.

Un débat s'instaure.

K. FOYART estime que l'on peut assurer la formation des jeunes sans obligatoirement leur trouver un emploi fixe.

J. BROCHET considère que l'impact financier est faible : 300 €/personne/mois sur 6 mois.

P. COLLERY indique que le Conseil Général propose 35 heures au lieu de 20 heures mais que les personnes touchant le R.S.A. ne sont pas obligatoirement des jeunes.

T. NOLLET précise que si un nouveau poste est créé, il sera opérationnel au plus tard en septembre.

C. LEDENT demande ce qu'il se passera après les 6 mois + 6 mois reconductibles.

M. NOLLET lui répond qu'il n'y a pas obligation d'emploi définitif malgré le passage de 20h00 à 35h00.

J. BROCHET se dit très réservé sur la valeur du coup de pouce du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la reconduction des 2 C.U.I. pour une durée de 6 mois sous réserve de l'accord du Pôle emploi.

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 10 voix contre, 4 voix pour (Mme LEDENT, MM. NOLLET, BINCTIN et COLLERY) et 3 abstentions (Mmes WEMAUX, FOYART et M. HUSSE) décide de ne pas donner suite au nouveau programme proposé par le Conseil Général permettant le recrutement d'un C.U.I. à temps plein pour 6 mois.

5– Questions Diverses

5-1 Don de projecteurs

JL HECQUET présente le dossier.

La Commune a réalisé un nouvel éclairage au Complexe Daniel Balavoine. Elle a pour cela déposé 6 petits projecteurs qui ne sont plus utilisés.

Madame FERNANDEZ, intervenante théâtre au profit de l'Atelier Théâtral de Brenouille et membre de la troupe de théâtre « La Cruche » est intéressée par la récupération de ces projecteurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de faire don, en l'état, de 6 projecteurs au groupe théâtral "La Cruche".

5-2 Restauration église

J. BROCHET présente le dossier.

L'Association Patrimoine, Arts et Traditions a pour vocation la restauration de l'église communale, monument classé.

A l'instar des années précédentes, elle propose la réfection des modules, voûtes et piliers suivant le plan joint.

Cette opération s'élève à 7 342,12 € TTC.

L'Association Patrimoine, Arts et Traditions pourrait prendre à sa charge 6 500 €.

Le projet des travaux de maçonnerie a été transmis à l'Architecte des Bâtiments de France pour validation.

En cas d'accord de l'Architecte des Bâtiments de France et du Conseil Municipal, la réalisation des travaux serait confiée à l'entreprise DROUART de Les Ageux, artisan reconnu pour intervenir sur les bâtiments classés.

J. BROCHET précise que ce financement est du ressort du budget de fonctionnement sans récupération de la TVA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ce projet de restauration de l'église pour un coût de 7 342,12 € avec prise en charge à hauteur de 6 500 € par l'Association "Patrimoine, Arts et Traditions".

5-3 Vente pavillon Oise-Habitat

J. BROCHET présente le dossier.

Dans sa réunion du 14 octobre 2010, l'Assemblée Délibérante a accepté la vente des pavillons situés 6 rue Jean-Jacques Rousseau et 7 rue Jean Monnet au titre des années 2009 et 2010.

Oise-Habitat sollicite pour l'année 2011 la vente du pavillon situé 5 rue Jean Monnet, les locataires actuels ayant manifesté le désir de devenir propriétaires.

Le prix de vente de pavillon est fixé à 130 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la vente, par Oise Habitat, du pavillon PLA sis 5 rue Jean Monnet au prix de 130 000 €.

5-4 Intégration dans le Domaine Communal

J. PERRAS présente le dossier.

Au cours d'un examen du plan cadastral sur le site « Websig », il est apparu que certaines rues comportaient des références cadastrales et, après vérification des relevés de propriété, qu'elles appartenaient au domaine privé.

Aux fins de régularisation, les propriétaires concernés de la rue Le Parc et de l'Allée Léon Blum doivent être contactés en vue de procéder à l'ensemble des formalités permettant de réaliser l'acquisition, par acte notarié, des parcelles de terrain concernées (emprise des rues et trottoirs).

J. BROCHET précise que les propriétaires sont connus et qu'il faudra revoir les orientations budgétaires pour assurer le financement (frais de géomètre et notariés).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à contacter les propriétaires concernés de la rue Le Parc et de l'allée Léon Blum en vue de procéder à l'ensemble des formalités permettant d'intégrer les parcelles de terrain leur appartenant (emprises des rues et trottoirs) dans le domaine public communal.

***L'ordre du jour étant épuisé,
T. NOLLET donne la parole à ses collègues.***

➤ A. KOENIG signale les problèmes rencontrés par M. BARRIOL, route des Ageux, suite à l'interruption de sa ligne téléphonique (incident technique). M. le Maire interviendra de nouveau auprès de France Télécom.

➤ A. KOENIG intervient également au nom de Mme DUFLOS, rue du Ponceau, concernant son mur de clôture toujours inachevé.

➤ C. LEDENT demande des renseignements sur le contrat passé pour le balayage mécanique des caniveaux. Un passage à 18h00 n'est pas satisfaisant compte tenu des véhicules en stationnement. Les horaires d'intervention seront étudiés.

➤ P. COLLERY commente les problèmes de distribution du courrier constatés ces dernières semaines dans la commune.

➤ P. BINCTIN signale des problèmes de factures excessives de gaz. M. le Maire lui répond qu'il est à la recherche de renseignements.

Aucune personne ne souhaitant intervenir dans le public,
la séance est levée à 22h55.

Le Secrétaire

Le Maire

Joël HUSSE

Thierry NOLLET